



## IDEE

### Le fonds régional souverain

#### → Descriptif

La crise a justifié une mobilisation forte et spécifique de la Région en 2009 afin de permettre aux entreprises de passer le cap, d'anticiper la reprise et ainsi de préserver l'emploi. Aujourd'hui, la question du financement reste centrale pour les entreprises régionales, et en particulier les PME. Pour apporter une réponse cohérente, la Région vient de lancer un nouvel outil à vocation offensive, sous la forme d'un fonds régional de co-investissement doté de 5 M€ dans un premier temps, et destiné aux PME de moins de 50 salariés prioritairement, ainsi qu'aux jeunes PME innovantes. La Région choisit un mode offensif afin d'accompagner les PME régionales dans leurs projets de développement et de conforter l'emploi sur le territoire. Après des prises de participations, depuis plusieurs années, au sein de sociétés de capital investissement qui ont permis à la Région de soutenir la capitalisation d'une centaine d'entreprises, IDEE Pays de la Loire constitue une nouvelle étape forte et une réponse adaptée aux besoins des territoires et des entreprises.

#### → Objectifs

À destination des entreprises, il a pour vocation de mobiliser les acteurs et les ressources des Pays de la Loire au service du développement du territoire.

En s'associant avec les acteurs de la place financière, la Région entend soutenir les initiatives innovantes, sources de valorisation régionale, et accompagner chaque entreprise de la région dans la réalisation de ses projets.

Trois valeurs guident cet accompagnement :

- **Le développement durable** : l'entreprise bénéficiaire adopte une charte de bonnes pratiques sociales et environnementales en collaboration avec la Région.
- **La confiance** : l'intervention de la Région s'inscrit dans la durée pour favoriser les projets de long terme qui bénéficient à l'ensemble des acteurs économiques du territoire. Toute demande de financement dans une perspective de rentabilité à court terme détournerait le fonds de sa vocation.
- **L'autonomie** : cette initiative doit laisser l'entreprise autonome par des interventions à vocation minoritaire.

IDEE est accessible aux entreprises de moins de 50 salariés : TPE et PME porteuses d'un projet innovant, y compris non technologique, entreprises industrielles pour assurer la pérennité du socle industriel régional, sociétés émergentes (TIC, services et éco-filières...).

#### → Budget

Un budget de 5 M€ est consacré à cette opération. Par projet, l'aide peut être déterminée entre 100 et 500 000 €, toutefois pour certains projets l'aide peut être de 1,5 M€ maximum. Les formes possibles de l'intervention sont des bons de souscription en capital, des obligations convertibles, des avances en comptes courants bloqués d'associés ou des prêts participatifs assimilables à des fonds propres.

#### → Contact

- Christophe Clergeau, vice-président en charge du Développement et Activités économiques, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation.  
Tél. : 02 28 20 64 59
- Jean Quessada, directeur de l'Action et de l'Innovation économiques et internationales  
Tél. : 02 28 20 61 51
- **ARF** : Guilhem Isaac-Georges (01 45 55 81 58)

